

## **P.V. DE LA COMMISSION SPORTIVE DU MERCREDI 8 JANVIER 2020**

**Présents** : BOURQUIN G. Président, DEWULF C., GOMME Q., MHIDID N. et VARCAS P. Membres

**Absents excusés** : FLORENCE J., FRERE A., MARTINQUET C.

**Assistent à la réunion sans droit de vote** :

BELLEMANS F. Représentant de la CPA  
WALLEMME C. Secrétaire de la CSP

### **I. TRANSACTIONS**

18. Rapport arbitre **BERTRAND Jacques** pour le match HAPCPPRM020 du 28/10/2019 **BERNISSART TEAM / LOS SANTOS LA HESTRE** – Coupe – Score 3/4  
DASSONVILLE Jonathan né le 14/05/1984 N° Licence 834255 - LOS SANTOS LA HESTRE Matricule 7072  
Faits reprochés : Propos déplacés envers l'arbitre  
Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.  
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 30/12/2019 au 05/01/2020.
19. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP3C080 du 09/12/2019 **FC AURIVERDE MORLANWELZ / AS ROMA CHAPELLE** – 3C - Score 5/7  
RISSELIN Maxime né le 13/06/1988 N° Licence 783938 - FC AURIVERDE MORLANWELZ Matricule 7066  
Faits reprochés : Propos déplacés et intimidation de l'arbitre  
Application de l'article A4 du barème des sanctions du RO. Suspension de toutes fonctions d'une durée de 4 semaines : semaines du 06/01/2020 au 12/01/2020, du 13/01/2020 au 19/01/2020, du 20/01/2020 au 26/01/2020 et du 27/01/2020 au 02/02/2020.
20. Rapport arbitre **SPILLEMAEKERS Thomas** pour le match HAP2B111 du 02/12/2019 **FUTSAL TEAM MANAGE / ALFA LA HESTRE** – 2B – Score 6/4  
VAN PUYVELDE Pascal né le 17/02/1963 N° Licence 774905 - ALFA LA HESTRE Matricule 3775  
Faits reprochés : Propos déplacés envers l'arbitre  
Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.  
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 30/12/2019 au 05/01/2020.
21. Rapport arbitre **SPILLEMAEKERS Thomas** pour le match HAP2B111 du 02/12/2019 **FUTSAL TEAM MANAGE / ALFA LA HESTRE** – 2B – Score 6/4  
VAN PUYVELDE Kevin né le 11/01/1991 N° Licence 761987 - ALFA LA HESTRE Matricule 3775  
Faits reprochés : Attitude déplacée envers l'arbitre  
Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.  
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 30/12/2019 au 05/01/2020.
22. Rapport arbitre **DULIERE Marc** pour le match HAP2C090 du 18/12/2019 **FS MONTIGNY / UNION MEDITERRANENNE COURCELLES** – 2C - Score 7/6  
KARER Muhammed né le 29/08/1991 N° Licence 803865 - UNION MEDITERRANEENNE COURCELLES Matricule 4405  
Faits reprochés : Insultes et grossièretés envers l'arbitre  
Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.  
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 3 semaines : semaines du 13/01/2020 au 19/01/2020, du 27/01/2020 au 02/02/2020 et du 10/02/2020 au 16/02/2020.
23. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP3B075 du 17/12/2019 **AZZURRI LA HESTRE / FAMIGLIA TEAM LA LOUVIERE A** – 3B - Score 6/4

TERRANA Grégory né le 14/12/1987 N° Licence 848562 - FAMIGLIA TEAM LA LOUVIERE Matricule 5856

Faits reprochés : Attitude et geste déplacés envers l'arbitre

Application de l'article A3 du barème des sanctions du RO.

Suspension de toutes fonctions d'une durée de 4 semaines : semaines du 06/01/2020 au 12/01/2020, du 13/01/2020 au 19/01/2020, du 20/01/2020 au 26/01/2020 et du 27/01/2020 au 02/02/2020.

24. Rapport arbitre **STALPORT Frédéric** pour le match HAP4A052 du 27/12/2019 **BERNISSART TEAM / BRAINE FAMILY FUTSAL** – 4A - Score 5/2

TOMMASETTI Alexandre né le 27/12/2019 N° Licence 820631 - BERNISSART TEAM Matricule 6072

Faits reprochés : Insultes, grossièretés, geste déplacé envers l'arbitre, Coups de poing dans la porte,

Retour dans la zone neutre après exclusion.

Application des articles A2.1, A3 et D4 du barème des sanctions du RO.

Suspension de toutes fonctions d'une durée de 6 semaines : semaines du 20/01/2020 au 26/01/2020, du 27/01/2020 au 02/02/2020, du 03/02/2020 au 09/02/2020, du 10/02/2020 au 16/02/2020, du 17/02/2020 au 23/02/2020 et du 24/02/2020 au 01/03/2020.

## **II. DISCIPLINE**

1. Rapport arbitre **STALPORT Frédéric** pour le match HAP3D088 du 18/12/2019 **BOCA GORILLA ANDERLUES / BOMBEROS THUIN** – 3D – Match arrêté à la 40<sup>ème</sup> minute sur le score de 5/6

Sont convoqués en présence obligatoire : STALPORT Frédéric Arbitre, BEAUPREZ Pascal né le 22/10/1964 N° Licence 842159 Délégué Boca Gorilla Anderlues Matricule 7217, VERSADET Christophe né le 20/06/1980 N° Licence 762172 Capitaine Bomberos Thuin Matricule 7167, DECHAMPS Maxime né le 10/10/1990 N° Licence 796673 Capitaine Boca Gorilla Anderlues Matricule 7217

En cause de DECHAMPS Maxime 796673 Capitaine Boca Gorilla Anderlues 7217

Faits reprochés : Insultes et grossièretés

En cause de BEAUPREZ Pascal 842159 Délégué Boca Gorilla Anderlues 7217

Faits reprochés : Refus de signer la feuille de match

Entendu STALPORT Frédéric Arbitre qui confirme et détaille son rapport.

Entendu VERSADET Christophe 762172 Capitaine Bomberos Thuin 7167 qui déclare que l'arbitre était très bon et le match était correct. Il sait qu'il y a eu des échanges verbaux avec l'arbitre mais n'a pas entendu tout ce qui s'est dit.

Entendu BEAUPREZ Pascal 842159 Délégué Boca Gorilla Anderlues 7217 qui déclare que le match était très correct mais il estime que l'arbitre était très pointilleux au point de vue du règlement. Il reconnaît les insultes de son joueur DECHAMPS Maxime ainsi que le fait d'avoir demandé à l'arbitre d'arrêter le match et de ne pas avoir voulu signer la feuille de match.

Entendu DECHAMPS Maxime 796673 Capitaine Boca Gorilla Anderlues 7217 qui déclare avoir demandé des explications à l'arbitre concernant la carte jaune reçue par un de ses coéquipiers et reconnaît s'être ensuite énervé et avoir insulté l'arbitre.

Après délibération, le CSP communique aux intéressés que :

- Etant donné que le capitaine de Boca Gorilla Anderlues 7217 n'est pas rentré directement au vestiaire après avoir reçu la carte rouge, le match a été arrêté par l'arbitre et est perdu 0/5 Forfait par Boca Gorilla Anderlues Matricule 7217.
- DECHAMPS Maxime 796673 Boca Gorilla Anderlues 7217 sera suspendu de toutes fonctions pour une durée de 2 semaines (semaines du 20/01/2020 au 26/01/2020 et du 03/02/2020 au

09/02/2020) en application de l'article A.2.1 du barème des sanctions du RO pour insultes et grossièretés envers l'arbitre.

- BEAUPREZ Pascal 842159 Délégué Boca Gorilla Anderlues 7217 sera suspendu de toutes fonctions pour une durée d'une semaine (semaine du 20/01/2020 au 26/01/2020) en application de l'article D1 du barème des sanctions du RO pour ne pas avoir rempli volontairement une tâche administrative.

## 2. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAVET079 du 08/12/2019 **COSMOS LA HESTRE / STE ODILE JEUNES DOUR** – Vétérans – Match arrêté à la 36<sup>ème</sup> minute sur le score de 5/2

Sont convoqués en présence obligatoire : PARISE Michaël Arbitre, EL BARDOUDI Mohammed né le 02/10/1971 N° Licence 852525 Délégué Cosmos La Hestre Matricule 4620, MINNICINO Stéphanie née le 26/11/1975 N° Licence 842646 Déléguée Ste Odile Jeunes Dour Matricule 5546, LEZZERI Ludovic né le 09/07/1986 N° Licence 851208 Ste Odile Jeunes Dour Matricule 5546, ROLLAND Nicolas né le 05/02/1983 N° Licence 851206 Ste Odile Jeunes Dour Matricule 5546, FRAGAPANE Stefano né le 11/03/1981 N° Licence 816283 Ste Odile Jeunes Dour Matricule 5546

En cause de LEZZERI Ludovic 851208 Ste Odile Jeunes Dour 5546

Faits reprochés : Menaces de l'arbitre

En cause de FRAGAPANE Stefano 816283 Ste Odile Jeunes Dour 5546

Faits reprochés : Attitude déplacée envers l'arbitre

PARISE Michaël Arbitre est absent excusé.

Entendu EL BARDOUDI Mohammed 852525 Délégué Cosmos La Hestre 4620 qui déclare ne pas avoir vu de coups, ni d'émeutes, ni de menaces ou bousculade de l'arbitre. Il a raccompagné l'arbitre jusqu'à son véhicule afin qu'il se sente en sécurité.

Entendue MINNICINO Stéphanie 842646 Déléguée Ste Odile Jeunes Dour 5546 qui déclare que le match se déroulait calmement, qu'il y a eu 1 ou 2 erreurs de l'arbitre mais elle n'a pas vu ses joueurs courir vers l'arbitre et n'a pas entendu de menaces envers lui. Elle estime que l'arbitre avait peur dès le début du match.

Entendu ROLLAND Nicolas 851206 Ste Odile Jeunes Dour 5546 qui déclare que le match était calme, que l'arbitre a sifflé 2 ou 3 fautes en leur défaveur mais qu'il n'a pas sifflé une faute de main dans la surface adverse en leur faveur ce qui a entraîné un tacle sur le ballon d'un de leurs joueurs par frustration. Il reconnaît avoir haussé le ton mais n'a jamais touché l'arbitre. Il y a eu un attroupement et l'arbitre a commencé à stresser. Il se demande si cet arbitre est capable d'arbitrer un match pareil. Il considère que l'arbitre a été injuste envers son équipe et termine en disant qu'il n'a jamais eu de problème ni avec les arbitres, ni avec les joueurs des autres équipes.

Entendu LEZZERI Ludovic 851208 Ste Odile Jeunes Dour 5546 qui déclare qu'il n'a jamais menacé l'arbitre. Il lui a dit : « Tu vas faire comme quand j'étais plus jeune, tu vas appeler la police ? ».

Entendu FRAGAPANE Stefano 816283 Ste Odile Jeunes Dour 5546 qui déclare qu'il n'y a pas eu d'agression. Il reconnaît avoir couru vers l'arbitre et lui avoir dit d'arrêter ses conneries après les 3 cartes jaunes distribuées aux joueurs de son club.

Après délibération, la CSP communique aux intéressés que :

- Etant donné que le match n'a pu reprendre endéans les 5 minutes suite à l'attitude des joueurs de Ste Odile Jeunes Dour, le match est perdu 5/0 Forfait par cette équipe.

- ROLLAND Nicolas 851206 Ste Odile Jeunes Dour 5546 sera suspendu de toutes fonctions pour une durée d'une semaine (semaine du 20/01/2020 au 26/01/2020) en application de l'article A1 du barème des sanctions du RO pour attitude désagréable envers l'arbitre.
- FRAGAPANE Stefano 816283 Ste Odile Jeunes Dour 5546 sera suspendu de toutes fonctions pour une durée d'une semaine (semaine du 20/01/2020 au 26/01/2020) en application de l'article A1 du barème des sanctions du RO pour attitude désagréable envers l'arbitre.
- LEZZERI Ludovic 851208 Ste Odile Jeunes Dour 5546 sera suspendu de toutes fonctions pour une durée de 2 semaines (semaines du 20/01/2020 au 26/01/2020 et du 03/02/2020 au 09/02/2020) en application de l'article A4 du barème des sanctions du RO pour intimidation de l'arbitre.

### **III. REFUS DE TRANSACTIONS**

Refus des transactions 20 et 21 relatives au match HAP2B111 du 02/12/2019 **FUTSAL TEAM MANAGE / ALFA LA HESTRE – 2B – Score 6/4**

Sont convoqués en présence obligatoire : SPILLEMAEKERS Thomas arbitre, JALLOULI Ahmed né le 23/06/1988 N° Licence 822345 Délégué Futsal Team Manage Matricule 6188, LHOIR Claudine née le 06/02/1965 N° Licence 760242 Déléguée Alfa La Hestre Matricule 3775, VAN PUYVELDE Kevin né le 11/01/1991 N° Licence 761987 Alfa La Hestre Matricule 3775, VAN PUYVELDE Pascal né le 17/02/1963 N° Licence 774905 Alfa La Hestre Matricule 3775

En cause VAN PUYVELDE Kevin 761987 Alfa La Hestre 3775  
Faits reprochés : Attitude déplacée envers l'arbitre

En cause VAN PUYVELDE Pascal 774905 Alfa La Hestre 3775  
Faits reprochés : Propos déplacés envers l'arbitre

Entendu SPILLEMAEKERS Thomas arbitre qui confirme son rapport.

Entendu JALLOULI Ahmed 822345 Délégué Futsal Team Manage 6188 qui déclare qu'il y a eu beaucoup de rouspétances de la part de l'équipe visiteuse mais qu'il n'a pas fait trop attention à ce qui a été dit.

Entendue LHOIR Claudine 760242 Déléguée Alfa La Hestre 3775 qui estime que le rapport de l'arbitre est confus. Elle reconnaît les critiques de VAN PUYVELDE Pascal.

Entendu VAN PUYVELDE Pascal 774905 Alfa La Hestre 3775 qui critique le rapport de l'arbitre. Il reconnaît avoir dit à l'arbitre qu'il avait saboté le match. Par contre, il déclare qu'il a été menacé par l'arbitre et ajoute que celui-ci les a cherchés du début à la fin du match.

Entendu VAN PUYVELDE Kevin 761987 Alfa La Hestre 3775 qui déclare être parti après avoir reçu la carte jaune.

Après délibération, le CSP déclare aux intéressés que :

- VAN PUYVELDE Kevin 761987 Alfa La Hestre 3775 sera suspendu de toutes fonctions pour une durée d'une semaine (semaine du 27/01/2020 au 02/02/2020) en application de l'article A1 du barème des sanctions du RO pour attitude désagréable envers l'arbitre.
- VAN PUYVELDE Pascal 774905 Alfa La Hestre 3775 sera suspendu de toutes fonctions pour une durée de 2 semaines (semaines du 27/01/2020 au 02/02/2020 et du 03/02/2020 au 09/02/2020) en application de l'article A1 du barème des sanctions du RO pour critiques et attitude désagréable envers l'arbitre.

### **IV. PLAINTES**

Plaintes de la CPA et du CEP contre l'attitude de l'arbitre MELIS Christophe envers la LFFS.

Sont convoqués en présence obligatoire : MELIS Christophe né le 14/01/1976 N° Licence 781952, BELLEMANS Freddy Vice-Président de la CPA, GAIN Eric Formateur

MELIS Christophe est absent.

Entendus BELLEMANS Freddy Vice-Président de la CPA et GAIN Eric Formateur qui détaillent à la CSP les attitudes, les propos et les courriers injurieux de MELIS Christophe 781952 envers la LFFS.

Après délibération, la CSP décide de suspendre MELIS Christophe 781952 pour une durée de 26 semaines du 20/01/2020 au 19/07/2020 en application de l'article K du barème des sanctions du RO pour propos injurieux envers la fédération.

## V. FRAIS

| Matr. Club | Nom du club                      | Frais Dossier | Forfaits | Amende susp.(1) | Autres amendes | Abs. non excusées | Déplac. arbitre | TOTAL (2) |
|------------|----------------------------------|---------------|----------|-----------------|----------------|-------------------|-----------------|-----------|
| 7072       | Los Santos La Hestre             | 12,50 €       |          | 2,50 €          |                |                   |                 | 15,00 €   |
| 7066       | FC Auriverde Morlanwelz          | 12,50 €       |          | 10,00 €         |                |                   |                 | 22,50 €   |
| 4405       | Union Méditerranéenne Courcelles | 12,50 €       |          | 7,50 €          |                |                   |                 | 20,00 €   |
| 5856       | Famiglia Team La Louvière        | 12,50 €       |          | 10,00 €         |                |                   |                 | 22,50 €   |
| 6072       | Bernissart Team                  | 12,50 €       |          | 15,00 €         |                |                   |                 | 27,50 €   |
| 7217       | Boca Gorilla Anderlues           | 12,50 €       | 25,00 €  | 7,50 €          |                |                   | 17,50 €         | 62,50 €   |
| 5546       | Ste Odile Jeunes Dour            | 12,50 €       | 25,00 €  | 10,00 €         |                |                   |                 | 47,50 €   |
| 3775       | Alfa La Hestre                   | 25,00 €       |          | 7,50 €          |                |                   | 10,50 €         | 43,00 €   |
| 1818       | Amicale Arbitres                 | 12,50 €       |          | 65,00 €         |                |                   | 17,50 €         | 95,00 €   |

(1) Nb de semaines X 2,50 €

(2) Plafonné à 300 € par **dossier** + frais déplacement de l'arbitre